

# MIXITÉ BOVIN-OVIN AU PÂTURAGE, UNE AUBAINE POUR LA VALORISATION DE L'HERBE ?

Est-il possible de faire cohabiter deux espèces animales sur une même prairie en y tirant des bénéfices techniques et économiques pour son système ? Rencontre avec Pierre-Yves Buisson, éleveur bovin et ovin en agriculture biologique du Sud du Cher, qui perpétue la pratique du pâturage mixte sur son exploitation.



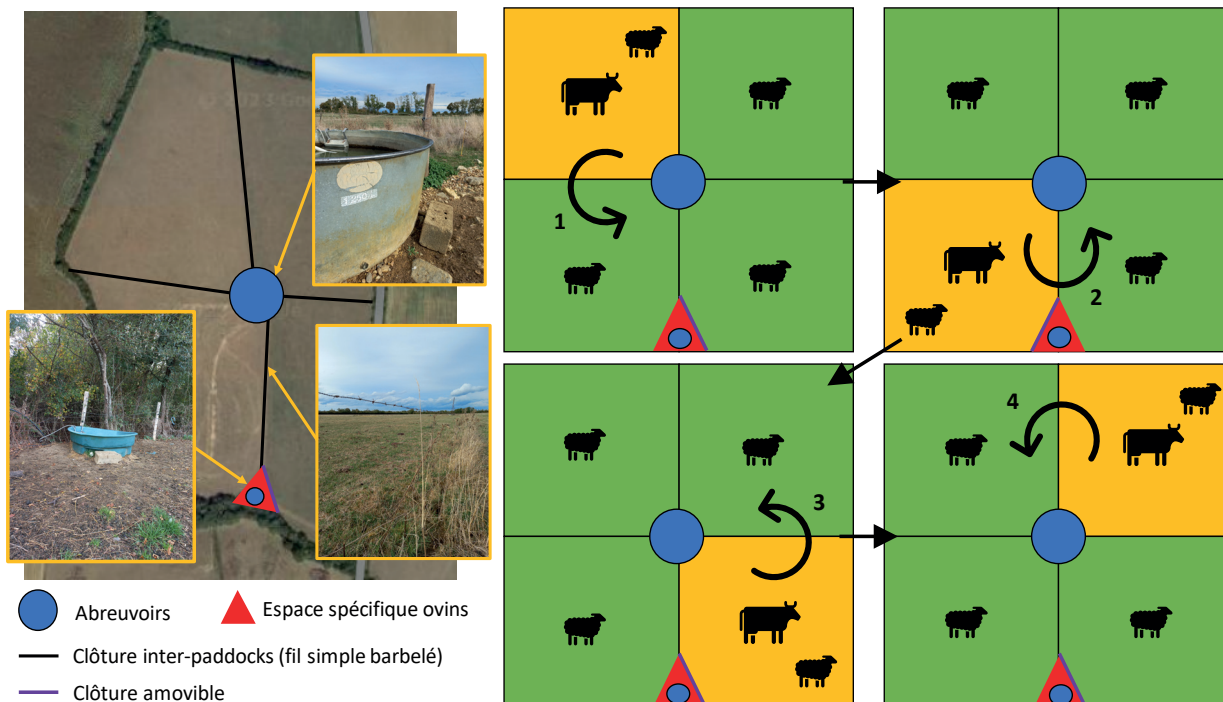
Photographie aérienne de la parcelle en pâturage mixte de l'EARL des Quéruts, Germigny l'Exempt (Cher)

## Quel est l'objectif de la conduite pour l'exploitant ?

Le pâturage mixte bovin-ovin est pratiqué depuis les débuts de l'exploitation avec l'idée de maintenir une conduite bien ancrée sur le territoire, devenue plus marginale aujourd'hui. La motivation principale ayant amené Pierre-Yves Buisson, installé depuis 2022, à maintenir cette conduite sur l'exploitation, est l'optimisation du pâturage. Si, à l'âge, les deux troupeaux d'espèces différentes se complètent sur le plan alimentaire, limitant le gaspillage des coproduits céréaliers notamment, il en va de même au pâturage puisque les ovins, plus sélectifs que les bovins, préfèrent l'herbe à l'état végétatif et apprécient des espèces comme le trèfle blanc (Meisser et al., 2013), prépondérant sur l'EARL des Quéruts. Même si les bovins aiment également cette ressource, ils vont avoir tendance, en conduite mixte, à aider les ovins en consommant l'herbe plus sèche (que les ovins apprécient moins), en particulier l'été (Joly F., 2020).

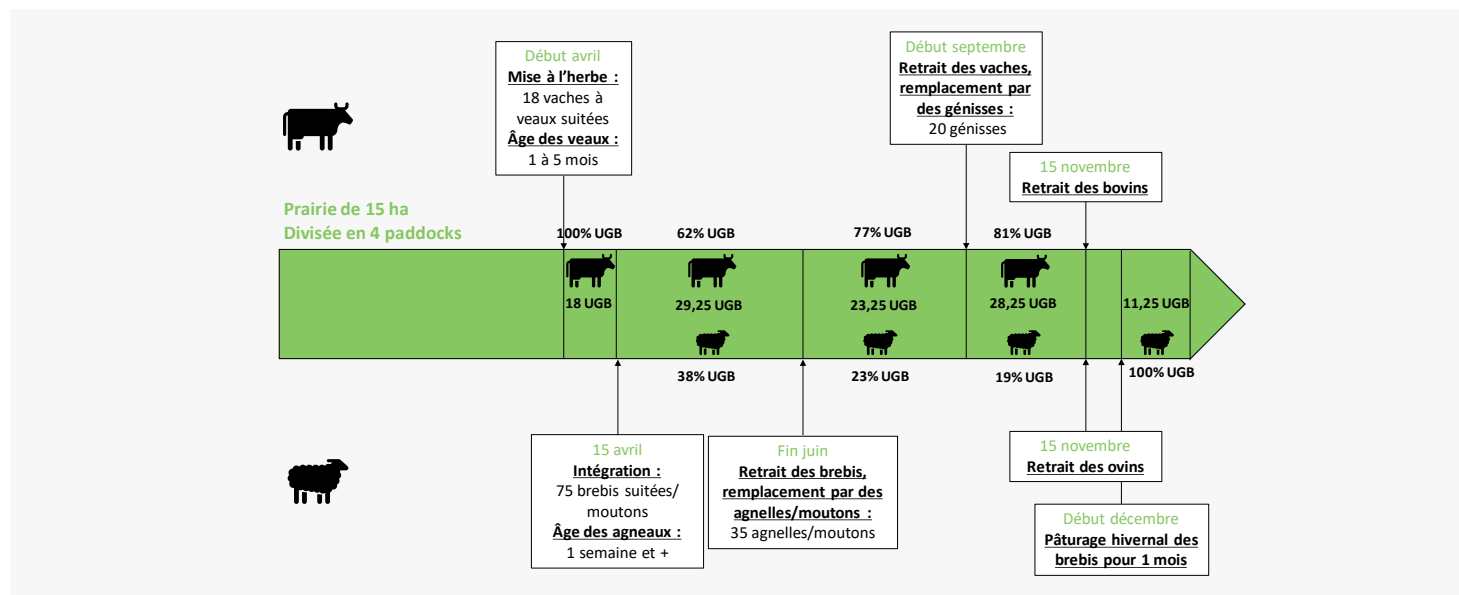
## Comment se matérialise la pratique sur l'exploitation ?

Seule une parcelle de 15 ha en prairie permanente est concernée par du pâturage mixte. Cette parcelle est divisée en 4 paddocks de 3 à 4 ha, pour y pratiquer du pâturage tournant. La séparation des paddocks se fait par une clôture à fil simple barbelé, assez haute pour laisser passer les ovins en dessous, pas assez haute pour que les veaux puissent la franchir, et pas assez basse pour que les vaches/génisses/brouards puissent l'enjamber. Les ovins ont donc constamment accès à 100% de la surface de la parcelle. Les bovins se limitent à un unique paddock sur lequel ils pâturent sur une période de 3 semaines, puis ils changent de paddock.



### Il existe deux zones d'abreuvement sur le parcours :

- Au croisement des 4 paddocks. L'abreuvoir est adapté aux bovins en volume et hauteur. La présence de parpaings autour de ce dernier permet toutefois aux ovins (sauf agneaux) d'y accéder si besoin.
- Au croisement de 2 paddocks. L'abreuvoir est adapté aux ovins uniquement, et se situe dans un sous-zonage de la parcelle interdit aux bovins (grâce à un jeu de clôtures amovibles à fil simple).



La mise à l'herbe commence début avril pour 18 vaches suitées du cheptel bovin. Les veaux ont alors entre 1 et 5 mois d'âge. À la mi-avril, 75 brebis suitées du cheptel ovin, qui pâturaient depuis un mois sur une autre prairie, sont intégrées à cette parcelle en pâturage mixte. Les agneaux ont alors 1 semaine d'âge au minimum. Les deux troupeaux vont pâturer ensemble jusqu'à fin juin. Le chargement sur la parcelle est alors à 2 UGB/ha.

Fin juin, les 75 brebis suitées sont remplacées par 35 agnelles ou moutons, ce qui réduit le chargement sur la parcelle à 1,6 UGB/ha jusqu'à début septembre où les 18 vaches suitées sont remplacées par 20 génisses. Le chargement sur la période de pâturage d'automne est alors proche de celui du pâturage de printemps (1,9 UGB/ha). Au 15 novembre, tous les animaux sont retirés de la parcelle. Un pâturage hivernal par les brebis est réalisé sur une période d'un mois en décembre.

Au plus fort du pâturage, au printemps, le ratio UGB bovin / ovin sur la parcelle est d'environ 0,6 (c'est-à-dire 60% d'UGB bovines et 40% d'UGB ovines).

## Comment sont gérées les relations entre les deux troupeaux et les spécificités propres à chaque espèce sur le parcours ?

La pratique telle qu'elle est conçue sur l'exploitation n'a jamais nécessité la mise en place d'une période d'apprentissage pour familiariser les cheptels à leurs présences mutuelles sur la parcelle. En conséquence, les ovins préfèrent toutefois pâturer les paddocks fermés aux bovins. Il n'existe pas de tensions inter-espèces avec ce fonctionnement.

Cette prairie n'intervient pas dans la phase d'engraissement des bœufs. Par ailleurs, les veaux ne sont pas complémentés, ce qui évite d'avoir des ovins qui pourraient accéder au nourrisseur.

Les soins du quotidien sont adaptés. En cas de sécheresse, on évite par exemple de dérouler de l'enrubannage destiné aux bovins si les deux espèces pâturent simultanément le paddock ouvert aux bovins, pour éviter les problèmes de compétition à l'accès à la nourriture. Les minéraux destinés aux bovins, distribués dans des seaux, doivent impérativement être compatibles avec les ovins puisqu'ils ont accès à toute la parcelle. Il est possible de destiner certains minéraux uniquement aux ovins s'ils sont distribués dans l'espace spécifique aux ovins.

La mise à la reproduction des ovins se fait à l'herbe en octobre-novembre, mais pas sur la parcelle gérée en pâturage mixte. Seule la reproduction des bovins est réalisée sur la parcelle mixte, via l'intégration d'un taureau, ne générant aucun problème particulier entre les deux espèces présentes.

## Qu'en est-il sur le volet sanitaire ?

En pâturage monospécifique, la conduite actuelle avec changement de paddock toutes les 3 semaines aurait un effet plutôt limité sur le parasitisme, notamment vis-à-vis des strongles gastro-intestinaux dont le cycle est justement de 3 semaines. En pâturage mixte, alterné ou simultané, la présence des ovins sur la parcelle casse le cycle des parasites des bovins, et inversement, puisque ce sont des types de strongles différents qui affectent les deux espèces. « L'ingestion par un bovin d'une larve infestante d'un strongle de mouton aboutit le plus souvent à une absence d'installation et donc à la mort de la larve » (Hoste et al., 2003).

Pierre-Yves Buisson ne fait pas de traitements antiparasitaires sur son lot mixte. Ses pratiques sont cohérentes avec les résultats expérimentaux : le recours aux traitements contre les strongles est plus faible dans les systèmes mixtes que dans les systèmes ovins spécialisés (Prache et al., 2023).

## Quels sont les avantages et les inconvénients de cette pratique ?

L'atout majeur correspond à la diminution des interventions sur la prairie. D'une part, puisqu'il y a moins de refus, les broyages sont moins fréquents. D'autre part, les ovins participent à l'entretien naturel des haies sur le parcours.

À cela s'ajoute le constat d'une pression plus réduite en adventices, probablement liée à une meilleure couverture du sol et aux préférences alimentaires complémentaires des deux espèces (les ovins, qui apprécient les parties vertes rases de la strate herbacée, consommeraient davantage les adventices dont le port est étalé, par exemple le bouton d'or, tandis que les bovins consommeraient préférentiellement les adventices dont le port est érigé). Sur l'EARL des Quéruts, le rumex est absent de la parcelle en pâturage mixte mais présent sur les autres prairies. Il arrive que des chardons soient consommés par les vaches, limitant les effets négatifs sur les moutons (ecthyma/boiteries).

Des observations de Pierre-Yves Buisson sont confortées ou étayées par des études menées sur le sujet, notamment Prache et al. (2023), dont les conditions expérimentales sont proches du fonctionnement de l'EARL des Quéruts (système certifié AB, 60 % d'UGB bovines et 40 % d'UGB ovines au pâturage).

Observations sur l'exploitation	Données et observations expérimentales
<p><b>Le couvert végétal est qualitatif (pas plus de détériorations constatées). La pousse est aussi quantitative que sur des prairies gérées en monospécifique. La couverture du sol est meilleure. L'herbe est mieux valorisée.</b></p>	<p>Le système mixte ovin-bovin du projet SALAMIX (Systèmes d'élevage ALLaitants herbagers : Adapter le type génétique et MIXer les espèces pour renforcer leur durabilité, INRAE) n'a jamais été déficitaire en fourrages, ce qui n'a pas été le cas des deux autres systèmes monospécifiques, ovin ou bovin, étudiés (AV, article INRAE, juillet 2015)</p>
<p><b>Les ovins s'engraissent bien.</b></p>	<p>D'après Prache et al., 2023, en système monospécifique, le gain de poids journalier des agneaux de la naissance à l'abattage est de 179 g/j contre 211 g/j en système mixte. Il résulte de cette différence une production supplémentaire de viande par UGB en système mixte, de l'ordre de 17,1%, par rapport à un système ovin spécialisé. D'Alexis et al., 2015, ont quantifié à +29% le gain de poids à l'hectare en système mixte ovin-bovin par rapport à un système ovin spécialisé. Le meilleur engraissement des agneaux pourrait s'expliquer par une pression amoindrie en nématodes spécifiques aux ovins en conduite mixte (Hoste et al., 2003).</p>
<p><b>La présence des bovins à un effet protecteur contre les nuisibles des ovins, notamment renards.</b></p>	<p>Si la pratique du pâturage mixte s'apparente plutôt à une cohabitation d'espèces qu'à un réel mélange, il semblerait que la présence des bovins constitue une protection relative des ovins face à des prédateurs éventuels (Hoste et al., 2003), sans que cela n'ait été précisément quantifié, dans les références qui existent, avec des indicateurs tels que le taux de mortalité au pâturage ou la fréquence des attaques sur une période donnée.</p>
<p><b>Il en découle des performances économiques et environnementales meilleures.</b></p>	<p>Prache et al., 2023, ont évalué à 224 €/UGB ovine le revenu net en système monospécifique ovin contre 331 €/UGB ovine en système mixte. Pas de différences significatives constatées sur ce point entre un système bovin mixte et un système bovin spécialisé.</p> <p>D'après la même étude, le système mixte présente, au kg de poids carcasse ovin produit, une consommation d'énergie plus faible de 15,8% par rapport au système monospécifique ovin. Les émissions de gaz à effet de serre par kg de poids carcasse ovin produit ont également tendance à être plus faibles en système mixte par rapport à un système spécialisé ovin, de l'ordre de 10,6%. Par ailleurs, la compétition feed-food est aussi réduite, de 47,2%, en système ovin mixte par rapport à un système ovin non mixte. Pas de différences observées pour les bovins.</p>

## D'autres avantages mis en évidence par des études n'ont pas été observés sur l'exploitation :

- La productivité des brebis est meilleure en système mixte (1,53 agneaux produits/an en système mixte contre 1,41 en système monospécifique (Prache et al., 2023)) ;
- Le gain de poids des vaches pendant la saison de pâturage est plus élevé dans les systèmes mixtes : 13 kg contre 3 kg en système monospécifique (Prache et al., 2023) ;
- La consommation de concentrés par les ovins est plus faible en système mixte. D'après Prache et al., 2023, elle s'établit à 69,5 kg/brebis et 9,7 kg/agneau en système monospécifique ovin contre 56,2 kg/brebis et 2,3 kg/agneau en système mixte (différences significatives). Ainsi, la proportion d'agneaux finis à l'herbe est plus importante en système mixte qu'en non mixte ;
- Cette pratique, jugée « naturelle », permet une meilleure valorisation des productions, notamment en circuit-court, auprès d'une clientèle plus aisée et plus sensible à l'intégration de pratiques agroécologiques en élevage (D'Alexis et al., 2015) ;
- La pousse de la laine est plus satisfaisante, liée à une pression parasitaire réduite (Hoste et al., 2003).

## La mixité au pâturage occasionne aussi quelques contraintes mineures :

- Dans un système en pâturage mixte simultané, ce qui est adapté aux bovins doit l'être aussi vis-à-vis des ovins ;
- Le pâturage mixte implique d'être plus flexible sur la hauteur minimale d'herbe d'entrée sur le paddock ;
- Des années tests sont nécessaires pour vérifier la bonne adaptation d'une parcelle aux deux types de cheptels (ressources floristiques présentes, accès à l'eau et superficie de parcelle suffisants, bonne portance du sol) ;
- La pâturage mixte simultané est plus difficilement assimilable à un système avec broutards puisque la bonne complémentarité des veaux est plus compliquée à assurer avec un nourrisseur accessible aux ovins. Pour y remédier, il faudrait interdire aux ovins l'accès au paddock pâturé par les bovins (donc mettre en place un pâturage mixte de type alterné) et déplacer le nourrisseur à chaque changement de paddock des bovins.

## Quels conseils avant de se lancer ?

La mise place d'une période d'apprentissage ou l'écornage des bovins peuvent être des actes précieux, en pâturage mixte de type simultané notamment, pour des races bovines et/ou ovines avec des tempéraments marqués qui tendraient à s'affronter (le choix de races ou d'animaux calmes est à privilégier). Dans ce contexte, la conception d'un espace uniquement dédié aux ovins (avec abreuvoir, coin d'ombre et râteliers spécifiques) semble primordiale.

Le ratio petits / grands ruminants choisi a son importance sur le plan sanitaire, surtout au printemps, saison de prolifération importante des parasites. Dans la littérature, il est préconisé d'avoir, sur sa parcelle, 4 à 5 brebis pour 1 bovin (Hoste et al., 2003). Vis-à-vis du parasitisme toujours, il a été recensé des cas d'infestation, très rares, de veaux par des strongles en théorie propres aux ovins. Attention donc à l'âge des veaux mis à l'herbe.

Quelle que soit la méthode employée, la pratique du pâturage mixte implique d'avoir de bonnes clôtures adaptées aux deux troupeaux.

## EN CONCLUSION

Le pâturage mixte constitue un levier important pour optimiser la gestion de l'herbe et le temps de travail sur l'exploitation. Cette conduite a un impact positif sur le bilan économique de l'exploitation, avec un coût de mécanisation amoindri, une réduction des frais vétérinaires (achat et d'administration de traitements antiparasitaires, intervention sur boiteries et autres maladies liées au pâturage) et un meilleur engraissement des agneaux. Au-delà de ces éléments, cette pratique apporte aussi une forme de soulagement pour l'exploitant, les ovins étant mieux protégés contre leurs prédateurs par la présence des bovins sur la même parcelle.

Le pâturage mixte se pratique également pour d'autres espèces en élevage, avec des résultats proches de ceux observés en mixte ovin-bovin :

- En pâturage équin-bovin, « une homogénéisation du couvert semble s'opérer de manière plus importante, le nombre moyen de vermifuges administrés aux poulains sur la saison de pâturage semble être réduit, et les bovins semblent croître plus rapidement » (Launay et Briot, article INRAE, janvier 2021).
- Le pâturage mixte caprin-bovin a fait l'objet de moins d'études que l'association ovin-bovin mais il se pourrait que « le bénéfice espéré pour l'élevage caprin soit potentiellement important, vue la plus forte sensibilité des caprins aux strongles gastro-intestinales » (D'Alexis et al., 2015)
- En pâturage mixte équin-ovin, les effets bénéfiques sur les parasites des chevaux seraient globalement négligeables, mais « les informations en ce domaine demandent à être mieux étayées » (Hoste et al., 2003)
- Des essais ont également été réalisés en conduite mixte bovin-porcin en extérieur.

Il est toutefois déconseillé de pratiquer le pâturage mixte en système ovin-caprin, de nombreux parasites étant infectieux aussi bien pour une espèce que pour l'autre (Hoste H., 2003).



## RÉFÉRENCES

AV. (16/07/2015) SALAMIX, « Systèmes d'élevage ALLaitants herbagers : Adapter le type génétique et Mixer les espèces pour renforcer la durabilité. » Article disponible sur : <https://comite-agriculture-biologique.hub.inrae.fr/les-outils-de-recherche/les-programmes-inra-dedies-a-l-ab/inra-agribio/agribio-42/salamix>

D'Alexis S., Angeon V., Arquet R., Boval M. (2015) « Les systèmes mixtes d'élevage de petits ruminants et de bovins : Une alternative pour améliorer les performances animales au pâturage ». Innovations Agronomiques 43, 19-28.

Hoste H., Guitard J-P., Pons J-C. (2003) « Pâturage mixte entre ovins et bovins : intérêt dans la gestion du parasitisme par les strongles gastro-intestinales. » Alter Agri n°61.

Joly F. (11/03/2020) Mécanismes de la mixité au pâturage. Article disponible sur : <https://www.inrae.fr/actualites/mecanismes-mixite-au-paturage>

Launay F., Briot L. (29/01/2021) « Pâturage mixte bovins-équins, et si les bénéfices étaient multiples ? » Article disponible sur : <https://www.inrae.fr/actualites/paturage-mixte-bovins-equins-si-benefices-etaient-multiples>

Meisser M., Frey C-F., Deléglise C., Mosimann E. (2013) « Pâturage mixte bovins-ovins en moyenne montagne : trois années d'essai dans le Jura suisse. » Fourrages 216, 305-311.